

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW –Code 01
+ Hebdomadaires régionaux**LA MINISTRE MARGUERITE BLAIS ET M. ANDRÉ CHAGNON ANNONCENT
LE LANCEMENT D'UN FONDS DE 200 MILLIONS DE DOLLARS
POUR LES PROCHES AIDANTS**

Montréal, le 23 novembre 2009. – La ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, et M. André Chagnon, président de Sojecci II Itée, la société de gestion de la famille Chagnon, ont conclu aujourd'hui une entente visant la mise en place d'un fonds de 200 millions de dollars sur dix ans destiné au soutien des proches aidants du Québec.

Ce partenariat entre le gouvernement du Québec et Sojecci II Itée servira à financer des activités et des projets permettant, entre autres, de donner un peu de répit, d'accompagnement et de soutien à ces personnes qui prennent soin d'un proche ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre son maintien à domicile.

« Lors de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés que j'ai coprésidée à l'automne 2007, de nombreuses personnes ont exprimé le besoin d'être davantage soutenues et épaulées afin d'entourer plus efficacement un être cher comptant sur leur présence pour adoucir le quotidien. Leur tâche est souvent extrêmement exigeante, autant physiquement que psychologiquement. Cette entente vient donc traduire la volonté de notre gouvernement de leur offrir plus de services pouvant répondre à leurs besoins particuliers. Je suis fier que cette belle initiative novatrice se concrétise », s'est réjoui la ministre Marguerite Blais.

Le Fonds de soutien aux proches aidants vise à faire naître des projets issus de la communauté et capables de soutenir les proches aidants tout au long de l'évolution de la maladie de celle ou celui qu'ils accompagnent. L'entente prévoit qu'au cours des dix prochaines années, le gouvernement du Québec investira une somme de 150 millions de dollars, alors que 50 millions de dollars proviendront de Sojecci II Itée.

De manière plus précise, les contributions financières permettront de soutenir plus efficacement les communautés locales afin d'améliorer la qualité de vie des aidants et de favoriser l'innovation, de même que le transfert de connaissances.

« La famille Chagnon est heureuse de pouvoir contribuer à la création de ce fonds qui répond à un besoin grandissant au sein de la population. Par ce geste, nous souhaitons apporter du soutien aux personnes qui consacrent temps et énergie au bien-être de leur proche en perte d'autonomie ainsi que reconnaître et encourager leur dévouement », a mentionné M. André Chagnon, président de Sojecci II Itée.

Société de gestion et conseil d'administration

Les sommes consacrées à ce fonds seront versées à une société de gestion et celle-ci aura pour mandat de les administrer et de les attribuer selon des principes d'action reposant sur la rigueur, la cohérence et la complémentarité.

Un conseil d'administration de dix membres, constitué à parts égales de femmes et d'hommes, encadre le fonctionnement de la Société de gestion. Il est composé de trois personnes proposées par la ministre responsable des Aînés; d'une personne proposée par le ministre de la Santé et des Services sociaux et provenant de cette instance; de quatre autres proposées par Sojecci Il Itée; et de deux personnes désignées conjointement par les partenaires. Le gouvernement reste maître d'œuvre, puisqu'un vote prépondérant est donné au président du conseil d'administration choisi parmi les membres proposés par Québec. Les membres du conseil d'administration sont assujettis à un code d'éthique et de déontologie.

Par ailleurs, M. Pierre Winner, lui-même proche aidant et représentant en cette qualité au sein du conseil d'administration, a expliqué le rôle essentiel que les aidants jouent au sein de la société québécoise : « Sans leur apport, beaucoup de personnes âgées ne pourraient demeurer proches des leurs. En leur offrant réconfort et soutien, les proches aidants aident ces personnes à vivre dans la meilleure harmonie possible, entourées de chaleur humaine. Exposés à des situations exigeantes, ces proches ont aussi besoin de soutien et de répit pour retrouver une qualité de vie. Ils veulent avoir accès à des services souples, simples, rassurants et continus. Ils ont besoin de briser leur isolement, de gérer leur stress et d'être soutenus émotionnellement. Le conseil d'administration jouera un rôle de premier plan dans la prise en compte de ces besoins au sein des communautés. »

Précisons que la création du Fonds de soutien aux proches aidants fait suite au Discours sur le budget 2008-2009. Il vise à soutenir les personnes qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

« Afin de favoriser l'émergence de projets locaux mobilisateurs, nous souhaitons privilégier le concept des Carrefours de soutien pour les proches aidants. Pour ce faire, la principale stratégie de la Société de gestion reposera sur la mobilisation et l'implication, dans chacune des régions administratives, des instances et des acteurs légitimes et reconnus voués au soutien et au bien-être des proches aidants. Les Carrefours répondront aux besoins spécifiques exprimés par les communautés locales et leur développement respectera les particularités régionales ainsi que les priorités issues de la concertation des acteurs. De façon prioritaire, ils permettront de repérer les services existants, d'en assurer la coordination et d'en permettre un accès facile et rapide », a conclu la ministre.

Rappelons que le Fonds de soutien aux proches aidants prévoit un investissement de 20 millions de dollars par année qui s'ajoute aux 10 millions de dollars déjà prévus annuellement depuis le budget 2007-2008 pour soutenir les proches aidants. Une première dans l'histoire du Québec!